

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2017

Convocation : le 22 Septembre 2017

Présents : Mesdames PLAGNAT, VASSEL, BERGERON et RISCH
Messieurs DEJOURS, DUPIN, LADREYT, HURLIN, MARGIRIER, GUERIN et BASSET

Excusés : Mesdames LE MOULT et CORBIN
Monsieur VALLON



web

LE MOULT Nathalie donne procuration à BASSET Fabrice
CORBIN Isabelle donne procuration à DEJOURS Gilbert
VALLON Guéno   donne procuration    DUPIN Denis

La s  ance est ouverte    20 heures.

Le proc  s-verbal du 21 Juillet 2017 est adopt      l'unanimit  .

Secr  taire de s  ance : Monsieur Alain LADREYT

- **D  lib  ration n   33 / 2017 : Autorisation de la commune de CHAMPIS pour la poursuite de la proc  dure de modification du Plan Local d'Urbanisme par la Communaut   de Communes Rh  ne Crussol**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal:

Par d  lib  ration n  14 / 2017 en date du 24 mars 2017, le conseil municipal de la commune de CHAMPIS a d  lib  r   en vue de prescrire la modification de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Vu le transfert de la comp  tence «Plan Local d'Urbanisme et documents d'urbanisme en tenant lieu» induit par la loi ALUR du 24 mars 2014

La commune   tant au stade de modification au moment du transfert de comp  tence,

L'exercice de cette comp  tence par la CCRC ne permet plus    la commune de poursuivre elle-m  me la proc  dure de modification de son PLU.

Ce transfert de comp  tence n'interdit cependant pas la poursuite de la proc  dure de modification. En effet, l'article L. 123-1 du Code de l'Urbanisme modifi   par la loi du 20 d  cembre 2014 relative    la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des proc  dures administratives dispose : «*Un   tablissement public de coop  ration intercommunale comp  tente en mati  re de plan local d'urbanisme, de document en tenant lieu ou de carte communale peut d  cider, le cas   ch  ant apr  s accord de la commune concern  e, d'achever toute proc  dure d'  laboration ou d'  volution d'un Plan Local d'Urbanisme, d'un document en tenant lieu ou d'une carte communale, engag  e avant la date de sa cr  ation ou du transfert de cette comp  tence*».

Il appartient donc au conseil municipal de la commune de d  lib  rer afin de donner son accord    la Communaut   de Communes Rh  ne Crussol pour la poursuite de la proc  dure de modification du PLU.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5217-1 et suivants ;

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises et portant diverses dispositions de simplification et de clarification du droit et des procédures administratives, modifiant l'article L.123-1 du code de l'urbanisme ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R. 123-1 et suivants;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 24 mars 2017 ayant prescrit la modification du Plan Local d'Urbanisme

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide:

- de donner son accord à la Communauté de Communes Rhône Crussol afin de poursuivre et achever la procédure de modification engagée par la commune de Champis,
- de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la CCRC ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Ardèche.

POUR : 14 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La commission urbanisme (Denis DUPIN, Gilbert DEJOURS, Catherine RISCH, Daniel MARGIRIER, Guérolé VALLON, Fabrice BASSET) se réunira en présence de Christophe VIALATOUX, instructeur au service ADS de la CCRC, le lundi 23 octobre 2017 à 17 heures en mairie de CHAMPIS.

- **Délibération n° 34 / 2017 : modification du représentant de la commune de Champis au SIVM de Saint Péray**

A la demande de Denis DUPIN qui ne peut assurer, en raison de ses nouvelles obligations à la communauté de communes Rhône Crussol, ses fonctions de représentant de la commune au Syndicat Intercommunal à Vocation Mixte de Saint Péray, il a été procédé à un changement de représentant au SIVM.

Monsieur Gilbert DEJOURS, Maire de CHAMPIS propose de représenter la commune au SIVM de Saint Péray.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal de Champis :

Acceptent que Monsieur DEJOURS Gilbert représente la commune de Champis au bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Mixte de Saint Péray.

POUR : 14 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Transfert de compétence éclairage public de la commune au profit du SDE 07 (Syndicat Départemental d'Energies)**

Monsieur Denis DUPIN fait part à l'équipe municipale d'un courrier reçu du SDE 07 offrant la possibilité aux adhérents de transférer au SDE 07 la compétence Eclairage Public. S'agissant d'un transfert global (travaux, entretien préventif et gestion du patrimoine et achat d'électricité) l'équipe

municipale souhaite étudier cette proposition et reporter cette décision lors de la prochaine séance de conseil municipal d'octobre.

- **Pont de Monépiat : projet d'élargissement**

Une rencontre avec le service des routes du Conseil Départemental, les élus de Champis et d'Alboussière a eu lieu le lundi 11 septembre afin de présenter le projet d'élargissement du pont de Monépiat et de l'aménagement des abords. Un cheminement piétonnier de 1m20 sera créé côté amont du Duzon et la largeur de la chaussée actuellement de 4m60 passera à 5m80. Les travaux qui devraient être effectués avant la fin du 1^{er} semestre 2018 nécessiteront la fermeture de la RD 533 pendant 2 à 3 semaines.

- **Délibération N° 35 /2017 : acquisition de terrain en vue de la réalisation d'un cheminement piétonnier le long de la RD 533 (Pont de Monépiat)**

Le Maire expose l'intérêt pour la commune que représente l'acquisition d'une partie (300 m²) de la parcelle AO 202 située route de Valence 07440 Champis

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2017 du montant nécessaire à l'acquisition

Considérant la nécessité d'acquérir cette parcelle en vue de la réalisation d'un cheminement piéton le long de la RD 533 dans le prolongement du Pont de Monépiat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE, l'acquisition d'une partie de la parcelle AO 202 d'une superficie de 300 m², appartenant à Madame VUILLE RAUSS Marie Claire au prix de 0.46 € le m²,
- AUTORISE, M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cet immeuble

POUR : 14 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Enquête publique du 28 septembre au 12 octobre 2017 pour déclassement de la voie communale VC 58 et du chemin rural N° 14 et déclassement d'une partie d'un chemin communal à la Bâtie**

Une enquête publique est en cours pour déclassement de voies communales et d'un chemin rural. Le commissaire enquêteur tiendra une seconde permanence le jeudi 12 octobre de 10 h à 12 h en mairie de Champis pour recevoir les observations éventuelles du public.

- **Aménagement des traversées de la Bâtie et Garnier : rencontre avec les services le 27 septembre (CCRC, Département : service des routes, CAUE et élus)**

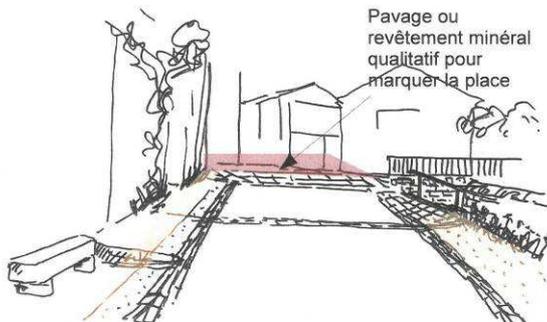
Présentation par Madame MELINE du CAUE de l'Ardèche du projet d'aménagement de la Bâtie de Crussol et de Garnier. Les traversées de la Bâtie et de Garnier seront réaménagées en 2018 et 2019.

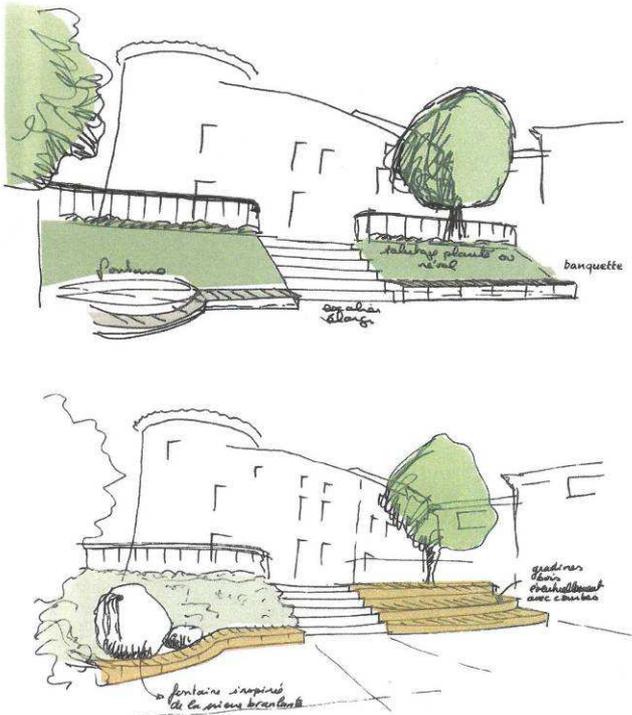
La place de la Fontaine, de la Bâtie sera rendue aux piétons et requalifiée pour offrir plus de lien entre le haut et le bas du village. Un nouveau jardin public sera créé au cœur du village : Monsieur le Maire propose qu'il porte le nom de Simone VEIL. Le stationnement sera réorganisé avec la création de 7 nouvelles places. Avant la fin de l'année, le projet après examen par les services techniques et proposition d'un maître d'œuvre sera présenté en réunion publique.

- ✓ Phase d'étude opérationnelle avec : la sélection d'un maître d'œuvre. La consultation est organisée par la CCRC. Retour des offres pour le 10 novembre. Attribution du marché le 22 Novembre

LA BÂTIE

Traversée : Illustrations d'hypothèses d'aménagement

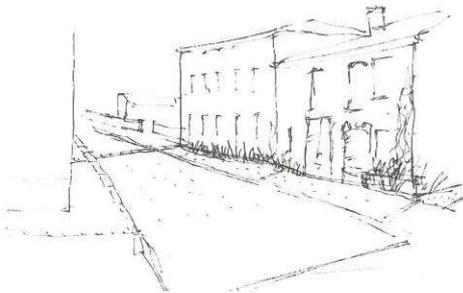
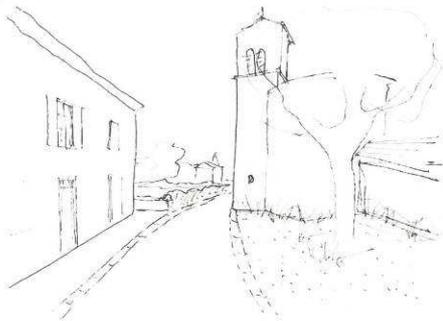




schémas d'ambiance à titre indicatif de la manière de « façonner » la transition, mais d'autres options possibles = maîtrise d'oeuvre. La fontaine peut être plus verticale, incrustée dans le mur, etc.



GARNIER



- **Implantation d'un abri bus sur la RD 219 (secteur Vinard / Garnier)**

Suite à une demande formulée par une famille de Champis, un courrier a été adressé à Madame la Présidente de Valence Romans Déplacements (VRD) afin d'examiner la possibilité d'implantation d'un abri bus sur le secteur Vinard / Garnier. Si actuellement le nombre d'élèves susceptible d'utiliser cet équipement est limité, il devrait, après achèvement du lotissement (7 lots) concerner un nombre de scolaires significatifs.

Une rencontre entre les élus de Champis et les techniciens de VRD aura lieu sur site le 10 octobre 2017 à 14 heures.

- **Lotissement « Le Souledomati »: médiation en cours**

L'implantation en limite de propriété d'une villa communale soulevant un problème juridique, la commune recherche une solution amiable avec le propriétaire. Propositions du maire en cours d'examen.

- **Travaux en cours :**

o **Salle Toinou :**

Les travaux de la salle Toinou sont désormais terminés : rénovation de la salle, isolation du mur Est et création d'une petite salle de stockage pour les tables et les chaises.



- **Délibération N° 36 /2017 : modification des loyers de la salle Toinou**

Suite aux travaux d'amélioration réalisés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, Monsieur DEJOURS propose aux membres du Conseil d'actualiser le tarif de location de la salle, tarif inchangé depuis le 01 Juillet 2009.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

Location salle aux associations :

85 Euros

(Association ayant leur siège social à l'extérieur de la commune et manifestation à but lucratif)

Chauffage: Système de monnayeur 2 € / heure (Particuliers et associations)

Location salle aux particuliers : 170 Euros

Caution : 500 Euros

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} Octobre 2017.

Les contrats de location signés avant cette date ne sont pas concernés par cette augmentation.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- ACCEPTENT l'augmentation de la location salle Toinou

POUR : 14 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- o **Cimetière**

Après consolidation en 2016 du mur Est, l'équipe maçonnerie du Tremplin rénove le mur Ouest du cimetière. Les côtés Est et Ouest seront repris en 2018.



- o **Porte de l'église :** Décapage et entretien des portes de l'église par un agent du Tremplin.
- o **Travaux de voirie au Sourbier :** en cours pour améliorer l'écoulement des eaux pluviales dans le hameau
- o **Passerelles :** les travaux de reconstruction des 2 passerelles sur le Duzon, emportées par les orages du 23 octobre 2013 vont commencer le 11 octobre. La pose sera effectuée par le Tremplin après fabrication par l'entreprise SIMGA (Merel) d'Alboussière. La CCRC assure le suivi technique ainsi que le financement de l'opération.

- **Station d'épuration :** Les travaux d'extension de la station d'épuration de Champis conduits et financés par la CCRC, sont en cours d'achèvement. La capacité passant de 200 Eq/habitants à 300 Eq/habitants, la commune pourra poursuivre son développement sur ce secteur constructible.



- **Elagage et fossés :** prochainement les équipes de la CCRC interviendront sur la commune pour élagage en bordure des voies communales et entretien des fossés.

- **Ouverture d'un compte Facebook : commune de Champis**

Céline DEBAUD, animatrice à l'EPN (Etablissement Public Numérique d'Alboussière) est venue présenter « Facebook » le 21 septembre à la commission « communication » composée de Gilbert DEJOURS, Eric GUERIN, Cécile VASSEL, Solange BERGERON, Indiana PLAGNAT et Stéphanie.

Une prochaine séance de travail aura lieu le 9 octobre 2017 à 9 h 30 afin préciser les fonctions des élus ainsi que le contenu des informations mises en ligne.

- **Rentrée scolaire 2017 / 2018 :**

Le 4 septembre, 185 enfants ont retrouvé le chemin de l'école d'Alboussière-Champis dont 118 en primaire et 67 en maternelle. 52 enfants sont domiciliés sur Champis (chiffre identique pour l'année scolaire 2016 / 2017)

L'organisation des rythmes scolaires a été modifiée avec le retour de la semaine de 4 jours : lundi / mardi / jeudi et vendredi : 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 30 à 16 h 30.

- **Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) :**

Les 2 assistantes maternelles (Mme ILLY Isabelle et Mme VEYRIE Bernadette) agrées et expérimentées poursuivent l'exploitation de la MAM depuis le 4 septembre.

Pour tous renseignements contacter :
Madame ILLY Isabelle : 06 50 31 50 57 ou Madame VEYRIE Bernadette : 06 37 64 46 33

- **Devenir de l'ancien Temple et du Fringuet**

- ❖ Ancien Temple : Pour aider à la réflexion un projet d'aménagement a été réalisé. Coût des travaux en cours d'étude.
- ❖ Le Fringuet : aménagement sur 2 niveaux envisagé. Estimation du coût des travaux en cours

- **Dates validées à retenir :**

- Repas des Aînés : le mercredi 13 décembre 2017 à midi
- Goûter de Noël pour les enfants : le samedi 16 décembre 2017 l'après midi

- **Festival « Pousse ma porte » du 12 au 27 janvier 2018**

A l'initiative d'un petit groupe de personnes agissant dans le domaine culturel sur les communes du plateau, un festival participatif est en train de voir le jour.

Mettant en avant les talents des habitants, l'idée repose sur l'accueil chez soi le temps d'une soirée afin de partager un moment convivial au cœur de l'hiver.

Jour après jour, du 12 au 27 janvier 2018, les habitants sont invités à ouvrir une porte derrière laquelle les attend un moment chaleureux et original: concert musical, conte, lecture, danse, jeux, film, débat gastronomie....

Les inscriptions pour proposer une soirée sont d'ores et déjà ouvertes jusqu'au 30 Novembre 2017 auprès du secrétariat de la mairie de Champis.

Cet évènement se terminera par une soirée de clôture le 27 Janvier 2018, avec un repas partagé et un spectacle. (lieu à définir)

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à la mairie de Champis (04 75 58 31 37) , à La Tribu (04 75 58 23 23) ou par mail : pousse.ma.porte@gmail.com

Communes du
Pays de Crussol

MP
Pousse
ma Porte

POUSSE MA PORTE

Vos voisins vous invitent chez eux

pour partager une activité, une passion
ou un simple moment de convivialité
du 12 au 27 janvier 2018

Renseignements et inscriptions :
Mairie de Champis 04 75 58 31 37
La Tribu, Alboussière 04 75 58 23 23
pousse.ma.porte@gmail.com

ardèche
LE DEPARTEMENT

- **Délibération N° 37 / 2017 : subvention exceptionnelle à la Tribu pour le Festival « Pousse ma Porte »**

Après avoir entendu l'exposé de Cécile VASSEL présentant le Festival « Pousse ma Porte » projet de la Tribu et après avoir délibéré l'équipe municipale s'engage à soutenir financièrement la Tribu pour ce festival à hauteur de 2 500 euros et autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de cette subvention exceptionnelle.

POUR : 14 (dont 3 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **Projet « boîte à lire » suite dépose de la cabine téléphonique de la Bâtie**

L'opérateur Orange a décidé de déposer les 39 539 cabines téléphoniques installées sur le territoire national. L'équipe municipale qui a décidé la reconversion de cette cabine a demandé la conservation de cet équipement qui deviendra un lieu d'échange d'objets (livres). Aménagement prochain de la cabine.

- **Ouvrage sur le centenaire de la guerre de 14 / 18**

Afin de redonner vie aux 207 combattants de CHAMPIS et à l'infirmière de la grande guerre qui ont participé à la guerre de 14/18, un ouvrage est en cours de réalisation. Il sera disponible pour le centenaire de l'armistice du 11 Novembre 2018. Ce projet peut être labellisé sur le programme national officiel des commémorations du Centenaire et être éligible à un financement de la Mission du Centenaire. Un dossier sera transmis dans les prochains jours aux Archives départementales de l'Ardèche.



Prochaine séance du conseil municipal :

Le vendredi 27 octobre 2017 à 20 heures salle du conseil à Champis

La séance est levée à 00 h 00

Le Secrétaire de Séance

Monsieur Alain LADREYT

Les Membres du Conseil Municipal